

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2016

OBJET :
Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 2

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants, et dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil Municipal.

Si les textes ne précisent pas le contenu de ce débat et que ce dernier ne présente aucun caractère décisionnel, celui-ci doit permettre aux élus :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité ;
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il est rappelé que le rapport remis à l'appui du débat ne constitue pas un avant-projet de budget et que, dès lors, certaines actions définies dans le budget primitif peuvent être différentes de celles affichées dans le rapport d'orientations.

Le document relatif aux orientations budgétaires pour 2016 développera :

- 1 – le contexte économique mondial et national pour 2016
- 2 – les principales mesures de la loi de finances pour 2016
- 3 – une analyse de la situation financière de la collectivité et des principales orientations budgétaires pluriannuelles

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des principales orientations budgétaires tant en section de fonctionnement que d'investissement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal a débattu des principales orientations budgétaires tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 25 Février 2016.

Pour Extrait,

**Pour le Maire Empêché,
Pascal LAURENT,
Adjoint**



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

tenu sous la présidence de
de MME SIMONNET Adjointe

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	12 février 2016
- Convocation distribuée le :	12 février 2016
- Affichage du compte-rendu le :	26 février 2016
- Affichage du procès-verbal le :	18 mars 2016

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. BREUILLE à MME SIMONNET
- MME LANZI à M. LAURENT
- M. CAUSERO à MME POYDENOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait,

**Pour Le Maire Empêché,
Pascal LAURENT,
Adjoint**

